



Le Bois International | L'officiel du bois

Scierie, exploitation forestière | N° 3

Samedi 24 janvier 2015 - 86^e année

Sommaire

S'informer

Le zoom de la rédaction

Approvisionnement /

Belgique : premières ventes de bois en gré à gré organisées en Wallonie p. 4

Lignes express p. 5

Agenda p. 7

L'actualité en régions p. 8

Pyrénées – Roussillon / Première rencontre du club Oui au bois

Franche-Comté / 2^e Prix régional de la construction bois

Aquitaine / DRT investit pour augmenter ses capacités de production

Normandie / 10^e édition du colloque de Bayeux : quelle filière en 2025 ?

En direct avec . . .

Luc Charmasson /

Vice-président du Comité stratégique de la filière bois, président de FBIE p. 10

Gros plan

Lorraine /

Le Gipeblor et le Lef construisent un observatoire économique régional p. 13

Comprendre

Entreprises

Languedoc-Roussillon /

La scierie Falcon modernise son process dédié à la charpente p. 16

S'équiper

Les nouveautés

Une sélection de produits récemment apparus sur le marché p. 18

Gérer

Le marché du bois

Aux ventes de bois / Suisse : des records de prix à Neuchâtel p. 22

Le Journal des annonces du bois p. 23

Renseignements commerciaux p. 30

Site : www.leboisinternational.com - E-mail : info@leboisinternational.com
Direction - Rédaction - Publicité : 14, rue Jacques Prévert - 69700 Givors
 Tél. : 04.78.87.29.40 - Télécopie : 04.72.30.04.16 • **Abonnements** : France (1 an) 112 €
 Le numéro : 3,60 € - Lyonnaise de banque : 10096 - 185176 - 00026810401 - 68
 Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de messages commerciaux est interdite.



Franc-parler

Vous avez dit pénible ?

Le compte pénibilité qui est entré partiellement en vigueur le 1^{er} janvier inquiète bon nombre d'entrepreneurs. Que l'on ne se trompe pas sur les motifs de cette inquiétude. Chacun reconnaît le droit à un travailleur exposé à des tâches pénibles de partir un peu plus tôt à la retraite. C'est bien la façon de mesurer la pénibilité qui suscite l'incompréhension.

Du bûcheron qui travaille en forêt à l'opérateur de première et seconde transformation, les tâches pénibles sont légion dans nos professions. Les chefs d'entreprise qui doivent dès maintenant observer les rythmes de travail, devront, en 2016, ausculter les postures, jauger les charges, mesurer les expositions au bruit et aux poussières (1).

La Fédération nationale du bois, qui œuvre à la fois pour l'exploitation forestière et la scierie, peut se féliciter d'avoir signé avec les organisations syndicales des secteurs agricoles et industriels, en 2008 puis 2012, des accords sur les actions de prévention à mener pour limiter les risques au travail, donc réduire la pénibilité. Ces accords ont l'avantage de fixer les seuils d'exposition au risque, à partir desquels seront additionnés les points pénibilité, en matière de bruit, de poussière ou de troubles musculo-squelettiques.

Reste que cette réforme souvent comparée à une usine à gaz suscite bien des questions dans les très petites entreprises où règne la polyvalence. Comment évaluer la pénibilité lorsque le salarié passe dans sa journée de la déligneuse à l'empileuse, du chariot élévateur aux expéditions ? Là encore, la Fédération est décidée à fournir des clés aux entreprises. Un cycle de réunions en province a débuté en décembre dans les régions Aquitaine et PACA. Devant l'intérêt qu'elles suscitent, elles se poursuivront au 1^{er} trimestre en Franche-Comté, Bourgogne, région Centre, Midi-Pyrénées et Auvergne.

LBI

(1) Quatre critères sur dix doivent être observés dès maintenant : le travail de nuit, le travail en équipe, le travail répétitif et le travail en milieu hyperbare. Suivront en 2016 les manutentions manuelles, les agents chimiques, les vibrations mécaniques, les postures pénibles, les températures extrêmes et le bruit.